



QUIÉRY-LA-MOTTE FLASH INFOS



SPÉCIAL Téléthon

POUR RAPPEL :

- **Le samedi 5 décembre**, des membres des différentes associations passeront dans chaque maison pour vous proposer des cases (2 euros la case). Ils seront masqués, noteront eux-mêmes votre nom sur le(s) numéro(s) que vous choisirez. Pour éviter tout contact inutile, préparez votre monnaie, elle sera mise directement dans une boîte. Le tirage au sort sera effectué en comité restreint et les lots vous seront apportés à partir du lundi 7 décembre.
- **Le samedi 5 décembre au soir**, des commerçants locaux vous proposeront des repas, à venir chercher à la salle pour que vous puissiez les déguster chez vous. Les réservations et règlements sont à déposer en mairie aux heures d'ouvertures **avant le samedi 28 novembre** à l'aide du coupon distribué la semaine dernière. Pour chaque menu réservé, le comité des fêtes reversera une somme de 3,50€ à l'association « AFM Téléthon ». Le Règlement doit être fait par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Quiéry La Motte.



Les boissons seront fournies par le SEVEN et les repas vous seront préparés par :



- Vous pouvez **faire un don direct à l'AFM Téléthon** que vous pouvez déposer en mairie ou donner aux personnes qui passeront lors de la vente de cases.
- Et estimer le poids de la corbeille de Noël proposé par l'association « **Escapades Quiérysiennes** ». La participation **de 2€ sera intégralement reversée à AFM Téléthon** (voir le document au dos)

Merci beaucoup